



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique  
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

# SOMMAIRE

- 1. Rappels du contexte de 2022**
- 2. Priorités pour le premier semestre 2023**
  - a) Déclarations suivantes
  - b) Interfaçage tiers pas API
- 3. Perspectives**
- 4. Questions / Réponses**

# INTRODUCTION ET RAPPELS

# INTRODUCTION ET RAPPELS

## OPERAT : Plateforme de suivi et de mobilisation du secteur tertiaire

Répondre aux exigences réglementaires de collecte de données: bâtiments, consommations, dossier technique...

Vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires

Diffuser et valoriser les données collectées, dans le respect des règles de confidentialité.

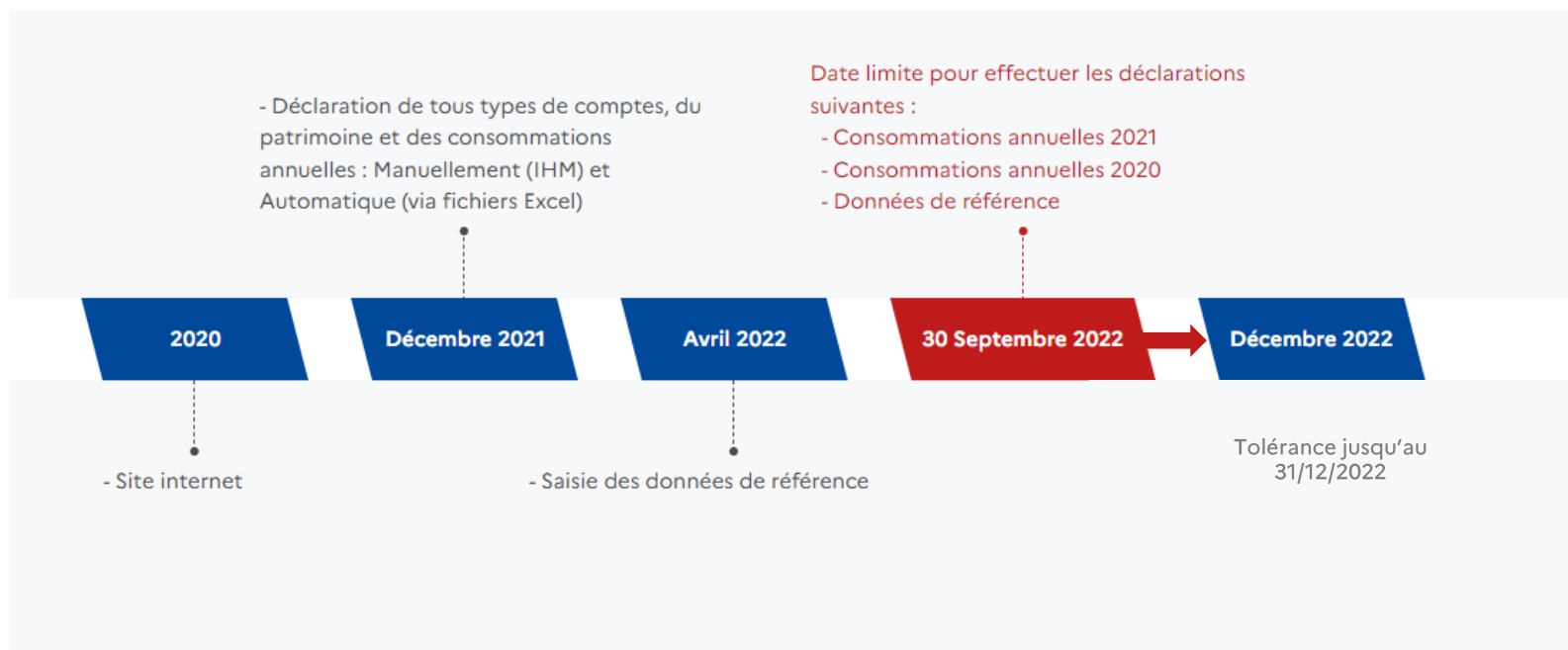
# INTRODUCTION ET RAPPELS

## 2022 est une année d'apprentissage

1. Première année de remontée de données sur OPERAT : Acculturation au Dispositif Eco Energie Tertiaire et sur la prise en main de la plateforme → **Souplesse & Tolérance**
2. Années 2020 et 2021 non représentatives → **Pas de notation Eco Energie Tertiaire**
3. 2022 est l'année la plus « chargée » en termes de saisie (inscription, déclaration du patrimoine assujetti, plusieurs déclarations de consommations...) → **Charge non reportée sur les années suivantes**
4. Tenir compte des retours utilisateurs de la première année d'utilisation → **Priorité donnée aux fonctionnalités déclaratives** par rapport aux fonctionnalités plus avancées (attestation annuelle, statistiques et benchmark...)

# INTRODUCTION ET RAPPELS

## Tolérance jusqu'au 31 Décembre 2022



→ **Pas de blocage pour le moment** : Il reste encore possible de réaliser de nouvelles déclarations ou bien de corriger des déclarations existantes

# PRIORITES DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023

# PRIORITES DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

→ T1 2023 : Possibilité de déclarer les consommations annuelles 2022 par IHM et CSV

- Comment se passeront les déclarations suivantes ? (2022 et ultérieures)
- Dans la majorité des cas général, le parcours est identique à aujourd'hui :
  - Pour toutes les EFA concernées par les déclarations passées : Déclarer les consommations 2022  
→ Identique à aujourd'hui
  - Pour tous les locaux nouvellement assujettis : Déclarer l'EFA et les consommations 2022  
→ Identique à aujourd'hui
  - En cas de changement d'exploitant sur une EFA ayant déjà fait l'objet de déclarations : Déclarer l'EFA (avec déclaration de changement) et les consommations 2022



# PRIORITES DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

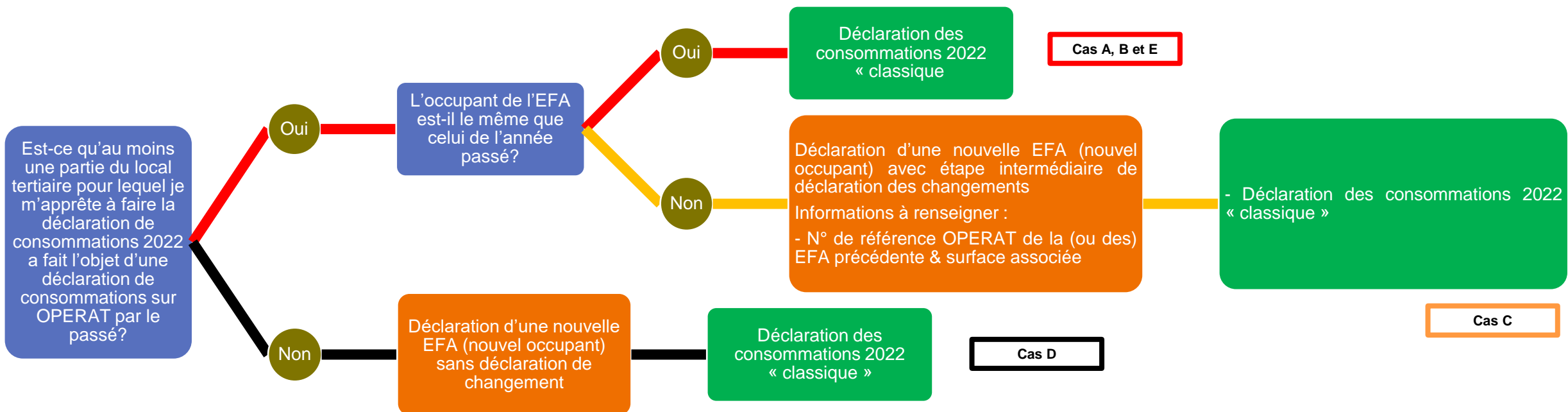
## → T1 2023 : Possibilité de déclarer les consommations annuelles 2022 par IHM et CSV

### Liste des situations identifiées :

- **Cas A : Pas de changement de périmètre ni d'occupant/exploitant au niveau de l'EFA → Cas majoritaire**
  - Déclaration des consommations 2022 à effectuer
- **Cas B : Changement de périmètre : Acquisition/cession sur une partie d'une EFA existante (occupant inchangé)**
  - Déclaration des consommations 2022 à effectuer (mise à jour des activités à effectuer)
- **Cas C : Changement d'occupant sur une EFA existante**
  - Déclaration d'EFA à faire (en déclarant les changements) et déclaration des consommations 2022 à effectuer
- **Cas D : Nouvel assujetti suite à une construction neuve, à un dépassement du seuil des 1000m<sup>2</sup>, à un changement d'usage de logement/industrie/tertiaire non assujetti vers tertiaire assujetti**
  - Déclaration EFA (pas de changement à déclarer) et déclaration des consommations 2022 à effectuer
- **Cas E : Changement de propriétaire sans changement d'exploitant**
  - Mise à jour des propriétaires de l'EFA et déclaration des consommations 2022 à effectuer

# PRIORITES DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

→ T1 2023 : Possibilité de déclarer les consommations annuelles 2022 par IHM et CSV



# Etape de déclaration des changements (cas C : changement d'exploitant)



ACCUEIL

STRUCTURE

EFA

CONSOMMATIONS

PARAMÉTRAGE

CONTACT

RESSOURCES

FAQ

● Assujettissement — ● Établissement — ● Assujettis — ● Cadre de reporting — ● **EFA liées** — ● IUB — ● Synthèse

Si l'entité fonctionnelle déclarée succède à une ou plusieurs entité(s) fonctionnelle(s) assujettie(s) ayant déjà fait l'objet de déclarations sur OPERAT, il convient de déclarer des liens. Conformément aux dispositions réglementaires, ces liens permettent de calculer les objectifs de l'EFA à partir de la consommation de référence des premiers assujettis de ces locaux afin de valoriser les actions de réduction de la consommation déjà engagées par le passé. Une fois la déclaration d'EFA effectuée, il reste possible d'ajouter, modifier ou supprimer ces liens dans la fiche détaillée de l'entité fonctionnelle.

L'EFA déclarée est-elle liée avec une ou plusieurs EFA ?

Non  Oui

Abandonner

Précédent

Suivant

# Etape de déclaration des changements (cas C : changement d'exploitant)

Deux informations à renseigner en cas de changement à déclarer :

- Référence OPERAT EFA
- Surface associée

Courriel : nom.prenom@ademe.fr  
Nom d'utilisateur : PRENOM NOM  
Structure : AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE  
Profil : Référent

ACCUEIL STRUCTURE **EFA** CONSOMMATIONS PARAMÉTRAGE CONTACT RESSOURCES FAQ

Assujettissement Établissement

Si l'entité fonctionnelle déclarée succède à une ou plusieurs entités déclarées précédemment, conformement aux dispositions réglementaires, ces liens permettent de les lier à l'entité déclarée. Une fois la déclaration d'EFA effectuée, il est possible d'ajouter, modifier ou supprimer des actions de réduction de la consommation déjà engagées par l'entité déclarée.

L'EFA déclarée est-elle liée avec une ou plusieurs EFA ?  
Non  Oui

Ce tableau récapitule les EFA liées.

Référence OPERAT EFA	EFA ID occupant
Aucun élément trouvé	

Abandonner

**Ajout d'une EFA**

Référence OPERAT EFA \*  
38529030900348\_06560\_IHM\_431799


Dénomination AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE  
Identifiant occupant 38529030900348  
Adresse EFA 500 RTE DES LUCIOLES  
06560 VALBONNE

Propriétaire(s)

Type de l'identifiant	Identifiant	Dénomination
SIREN	385290309	AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Surface liée (en m²) \*  
3000

# Etape de déclaration des changements (cas C : changement d'exploitant)



Courriel : nom.prenom@ademe.fr  
Nom d'utilisateur : PRENOM NOM  
Structure : AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE  
Profil : Référent

---

ACCUEIL
STRUCTURE
EFA
CONSOMMATIONS
PARAMÉTRAGE
CONTACT
RESSOURCES
FAQ

● Assujettissement
● Établissement
● Assujettis
● Cadre de reporting
● EFA liées
● IUB
● Synthèse

Si l'entité fonctionnelle déclarée succède à une ou plusieurs entité(s) fonctionnelle(s) assujettie(s) ayant déjà fait l'objet de déclarations sur OPERAT, il convient de déclarer des liens. Conformément aux dispositions réglementaires, ces liens permettent de calculer les objectifs de l'EFA à partir de la consommation de référence des premiers assujettis de ces locaux afin de valoriser les actions de réduction de la consommation déjà engagées par le passé. Une fois la déclaration d'EFA effectuée, il reste possible d'ajouter, modifier ou supprimer ces liens dans la fiche détaillée de l'entité fonctionnelle.

**L'EFA déclarée est-elle liée avec une ou plusieurs EFA ?**

Non  Oui

Ce tableau récapitule les EFA liées. [Ajouter une EFA liée](#)

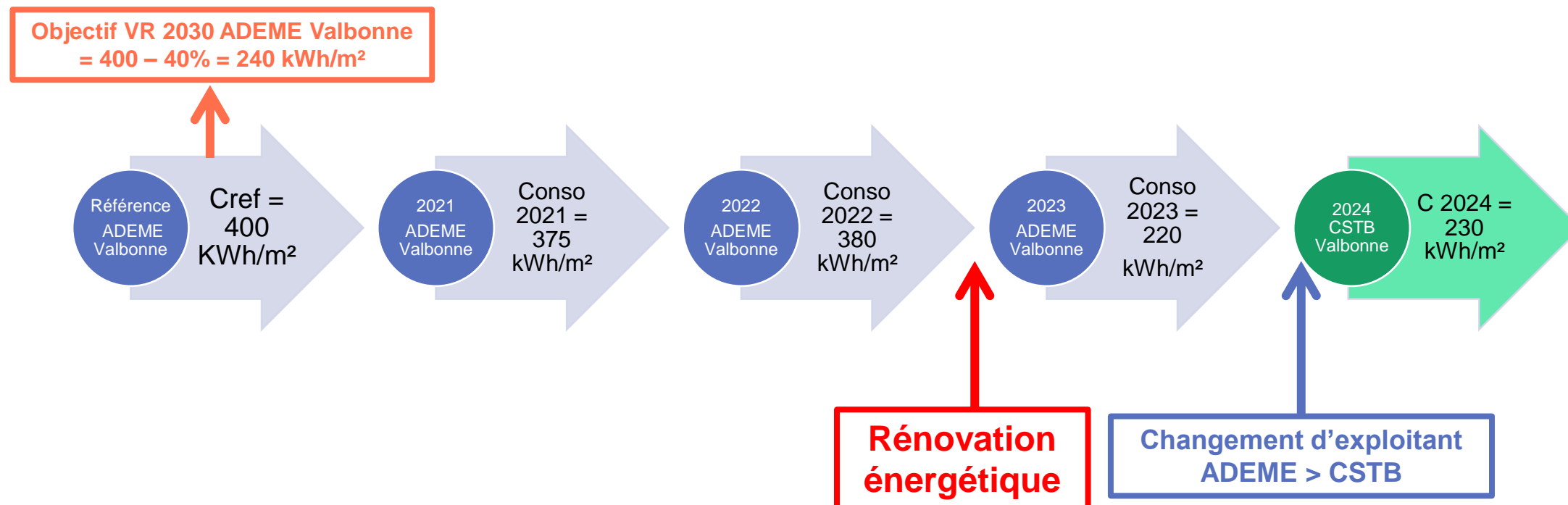
Référence OPERAT EFA	EFA ID occupant ^	Adresse EFA	Propriétaire(s)	Surface liée (en m²)	Actions
38529030900348_065...	AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE ADEME VALBONNE - BATIMENT EXISTANT 38529030900348	500 RTE DES LUCIOLES 06560 VALBONNE	AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE	5000	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>
38529030900348_065...	AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE ADEME VALBONNE - EXTENSION 2021 38529030900348	500 RTE DES LUCIOLES 06560 VALBONNE	AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE	3000	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>

Abandonner
Précédent
Suivant

## Exemple simplifié (cas C) : changement d'exploitant en cours de décennie

### Quel est l'intérêt de lier son EFA à l'EFA précédente ?

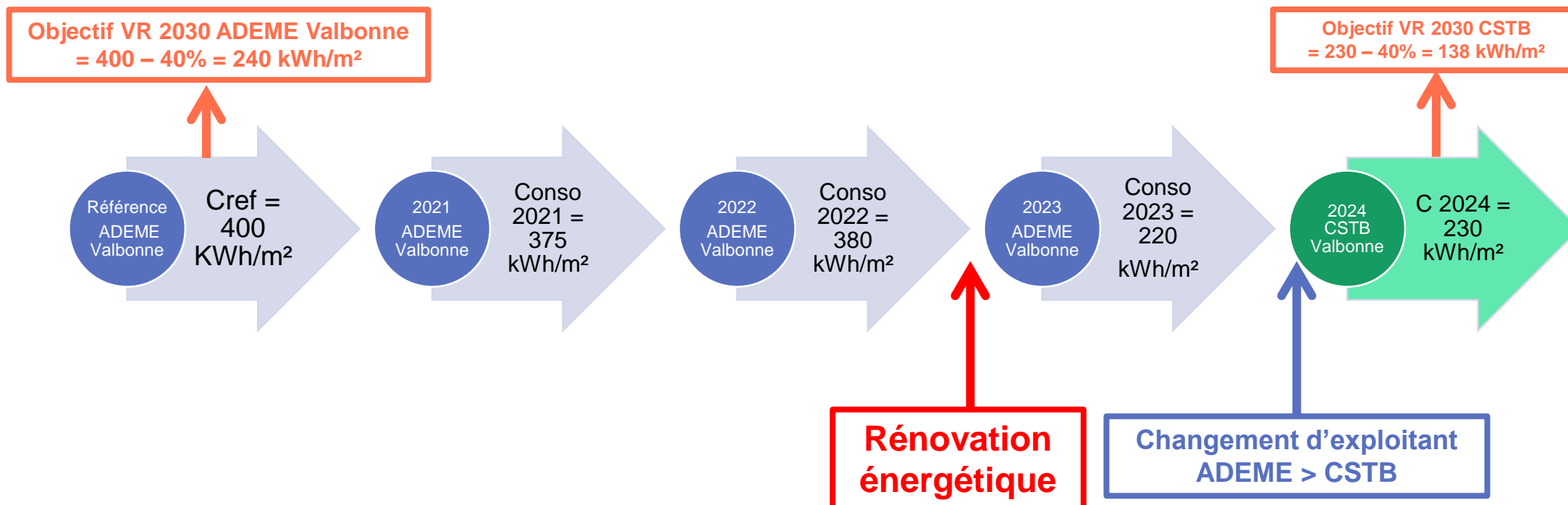
La liaison permet de calculer les objectifs de l'EFA actuelle à partir de la situation de référence du primo-assujéti. Cela permet, pour l'EFA actuelle, de valoriser les éventuels travaux ayant été effectués sur les locaux avant qu'elle ne les occupe.



## Exemple simplifié (cas C) : changement d'exploitant en cours de décennie

### Si pas de lien entre les déclarations

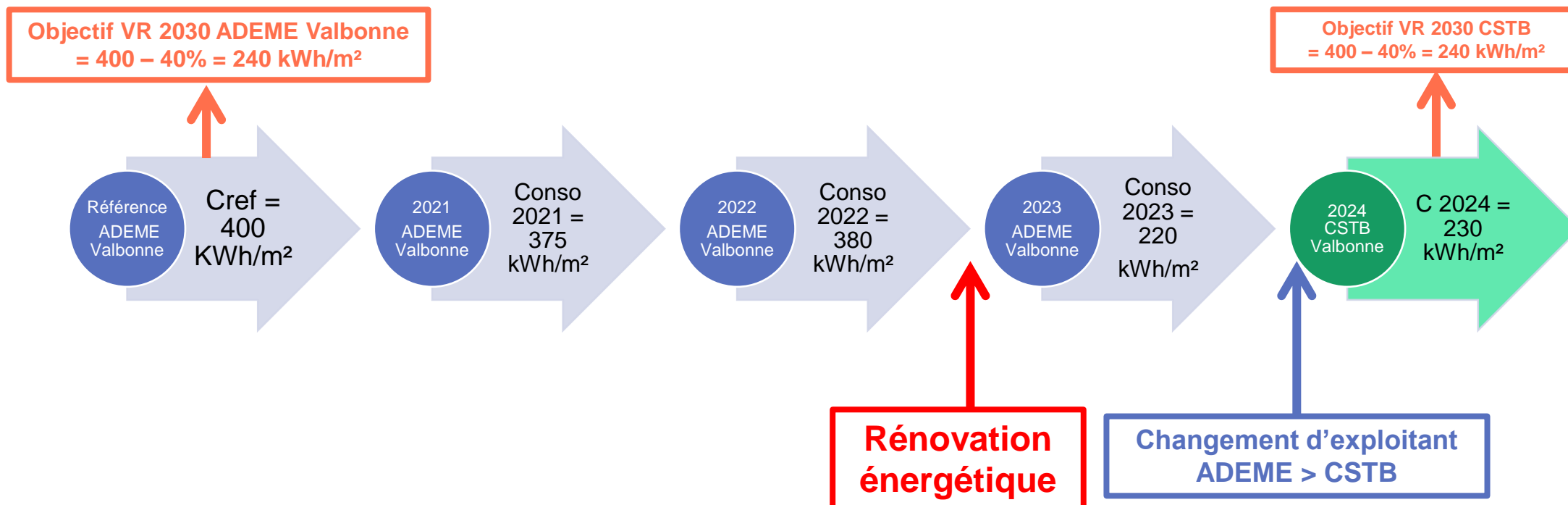
Cref CSTB = 1ere année exploitation CSTB → L'action de rénovation n'est pas prise en compte pour déterminer l'objectif en valeur relative du CSTB



## Exemple simplifié (cas C) : changement d'exploitant en cours de décennie

### Si lien entre les déclarations

Cref CSTB = Cref ADEME → L'action de rénovation est prise en compte pour déterminer l'objectif en valeur relative du CSTB





# PRIORITES DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

→ T2 2023 : Interfaçage avec des applications tierces (API)

**Objectif de l'interfaçage:** Faciliter la réalisation des déclarations des consommations annuelles suivantes (2022 et ultérieures)

➔ Communiquer des déclarations vers OPERAT (Consommations 2022, Déclarer une nouvelle EFA...)

← Recueillir des informations déjà déclarées sur OPERAT (Déclaration des consommations, liste des informations renseignées...)

# PRIORITES DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

## → T2 2023 : Interfaçage avec des applications tierces (API)

### 4 étapes pour communiquer par API :

1. Demande d'utilisation des API OPERAT pour chaque application tierce par formulaire

*Ex: Le logiciel A effectue une demande d'utilisation des API OPERAT*

2. Approbation de la demande par l'ADEME → Envoi d'une clé tiers

*Ex: La demande du logiciel A est approuvée par l'ADEME. Ce dernier est désormais autorisé à utiliser les API OPERAT*

3. Pour chaque structure assujettie souhaitant recourir aux API → Accord à donner par l'IHM pour utiliser une application donnée → Envoi d'une clé utilisateur-structure à chaque compte rattaché à la structure

*Ex: L'assujetti B (entreprise, collectivité...) se connecte sur OPERAT et donne son accord pour que le logiciel A puisse échanger des données OPERAT le concernant par API. L'utilisateur Y a un compte OPERAT rattaché à la structure B sur OPERAT*

4. Nécessité de renseigner la clé tiers & la clé utilisateur-structure pour échanger des données de la structure par API : Réaliser une déclaration de consommation, récupérer les informations déjà déclarées...

*Ex : Depuis le logiciel A, l'utilisateur Y peut déclarer les consommations 2022 des différentes EFA de l'assujetti B. Pour cela, il doit renseigner la clé tiers du logiciel A ainsi que la clé propre à son compte utilisateur sur la structure B*

# PERSPECTIVES

# PERSPÉCTIVES


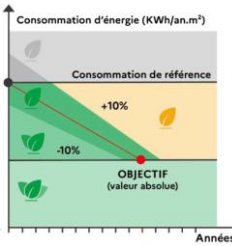
## Au-delà de l'aspect déclaratif, à quoi s'attendre sur OPERAT dans les mois à venir ?

- **Déclaratif** : Déclaration des consommations d'énergie dans les meilleures conditions possibles → Priorité sur 2022, poursuite des améliorations sur les prochains mois (API...)

→ *Mon activité a consommé 298 kWh/m<sup>2</sup>*

- **Objectifs** : La plateforme met à jour le calcul des objectifs et fournit une attestation annuelle qui permet de se situer par rapport à l'atteinte de mes objectifs

→ *D'après votre dernière déclaration, vous devez atteindre une consommation de 194 kWh/m<sup>2</sup> en 2030 et vous êtes en avance par rapport à l'atteinte de votre objectif*

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire		OPERAT
<b>Attestation numérique annuelle de suivi des consommations d'énergie</b>				ADEME Agence de l'Environnement et de la Prévention de l'Énergie
<b>2025</b> Notation Eco Energie Tertiaire				
Entité	Société Lambda	Catégorie Activité principale	Bureaux	
Adresse	N°, Rue Code Ville	Région climatique	H1a	
Bâtiment(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment en entier <input type="checkbox"/> Partie de bâtiment <input type="checkbox"/> Ensemble de bâtiments			
<b>Consommation énergétique de référence</b>				
Consommation de référence Cref ajustée :		280 kWh/m <sup>2</sup>	Année de référence : 2012	
<b>OBJECTIFS</b>				
<b>Objectifs en valeur relative</b>				
Crefat 2030 théorique :	168 kWh/m <sup>2</sup>	Objectif modulé	kWh/m <sup>2</sup>	
Crefat 2040 théorique :	140 kWh/m <sup>2</sup>	Objectif modulé	kWh/m <sup>2</sup>	
Crefat 2050 théorique :	112 kWh/m <sup>2</sup>	Objectif modulé	kWh/m <sup>2</sup>	
<b>Objectif en valeur absolue</b>				
Cabs 2030	107 kWh/m <sup>2</sup>	Objectif modulé	kWh/m <sup>2</sup>	
<b>SUIVI DES CONSOMMATIONS ajustées en fonction des variations climatiques</b>				
Années	Référence 2012	2023	2024	2025
Consommation EF	kWh/m <sup>2</sup>	kWh/m <sup>2</sup>	kWh/m <sup>2</sup>	kWh/m <sup>2</sup>
Evaluation Emission CO <sub>2</sub>	kg CO <sub>2</sub>			
Diagramme exploitation fichier Excel				
				
Evaluation à l'échelle du Patrimoine Année 2025		Identification du groupe		Notation Eco Energie Tertiaire

# PERSPÉCTIVES

## Au-delà de l'aspect déclaratif, à quoi s'attendre sur OPERAT dans les mois à venir ?

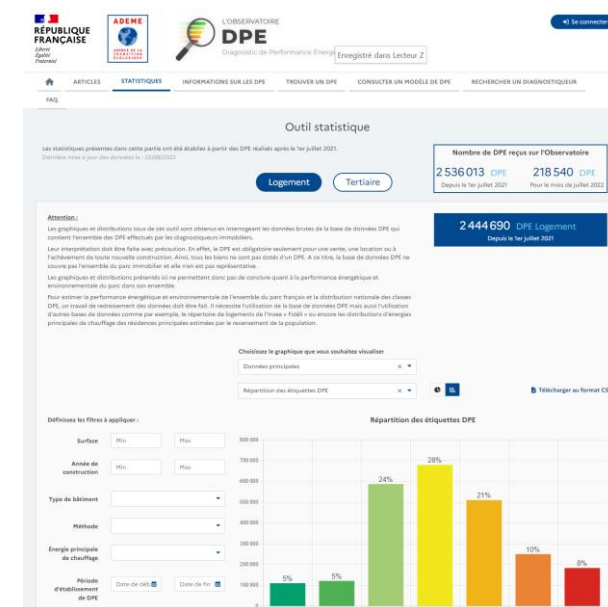
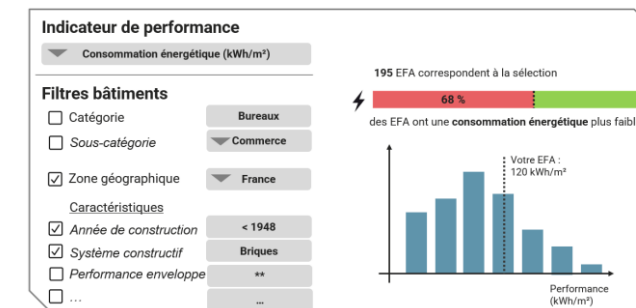
- **Benchmark** : La plateforme permet à chaque assujetti de situer la performance énergétique de son patrimoine par rapport à l'ensemble des déclarations effectuées :

→ En 2022, votre EFA fait partie des 10% les moins énergivores parmi celles ayant des activités similaires

→ En 2024, votre EFA est la plus énergivore dans le bâtiment dans lequel elle se situe

- **Statistiques** : La plateforme permet à tous d'observer l'évolution de la consommation du parc tertiaire assujetti en France (en respectant les règles de confidentialité)

→ Exemple : Restitutions effectuées sur l'Observatoire des DPE & Mise en Open data des données brutes anonymisées / agrégées



# QUESTIONS / RÉPONSES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**OPERAT**

Observatoire de la Performance Énergétique  
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire